

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
DENAIN
COMMUNE
DENAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Publié le

ID : 059-215901729-20230112-230112AI_14DGS-AI

N° 2023-14/DGS

ARRETE MUNICIPAL PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A MADAME YAMINA MOHAMED, 3^{ème} ADJOINTE AU MAIRE

Le Maire de la Ville de DENAIN ;

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence, ou d'empêchement des adjoints, ou si ces derniers sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil Municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 Octobre 2020 modifiant la délibération n° 3 du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 portant à neuf le nombre d'adjoints au Maire ;

Vu le procès-verbal d'installation et d'élection du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 par lequel Madame Yamina MOHAMED a été élue en qualité d'Adjointe au Maire ;

Vu les arrêtés n°6/DGS portant délégation de fonctions et de signature à Madame Solange LEMOINE, 1^{ère} Adjointe au maire, et l'arrêté n°8/DGS portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Emmanuel CHERRIER, 2^{ème} Adjoint au maire ;

Considérant que l'article 3 de l'arrêté n°10/DGS portant délégation de fonctions et de signature à Madame Yamina MOHAMED, 3^{ème} adjointe donne une délégation déjà attribuée aux deux premiers adjoints, aux articles 3 des arrêtés n°6/DGS portant délégation de fonctions et de signature à Madame Solange LEMOINE, 1^{ère} Adjointe et n°8/DGS portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Emmanuel CHERRIER, 2^{ème} adjoint au maire, sans y inscrire de hiérarchie ;

Considérant la nécessité d'abroger l'arrêté n°10/DGS portant délégation de fonctions et de signature à Madame Yamina MOHAMED, 3^{ème} adjointe au maire ;

Considérant l'apport de précisions au champ de délégation de Madame Yamina MOHAMED ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Madame Yamina MOHAMED ;

ARRETE

Article 1er – Abroge et remplace l'arrêté n°27/DGS portant délégation de fonctions et de signature à Madame Yamina MOHAMED, 3^{ème} adjointe au maire.

Article 2 - Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Yamina MOHAMED, 3^{ème} Adjointe au Maire dans le domaine de la proximité et de la relation aux usagers, et notamment :

- **La gestion de la proximité et la communication aux usagers, à l'exclusion de la communication institutionnelle (Facebook, Twitter, Journal Municipal...):**
 - o La gestion des demandes de travaux des usagers : travaux de proximité (*voirie, trottoirs*) ;
 - o La gestion de la qualité des espaces publics (*propreté, dépôts sauvages*) ;
 - o La gestion des requêtes des usagers (*information sur les réalisations, motifs des retards de réalisation...*) ;

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
DENAIN
COMMUNE
DENAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Publié le

SLO

ID : 059-215901729-20230112-230112AI_14DGS-AI

N° 2023-14/DGS

- **La gestion urbaine de proximité du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine :**
réunions d'information ; gestion des dispositifs amiables de rachat de biens immobiliers, éventuels d'expropriation uniquement dans le cadre du NPNRU.
- **La gestion du logement :**
 - o La gestion des attributions de logements à caractère social aux demandeurs.

Madame MOHAMED exercera, en second rang (en cas d'indisponibilité des conseillers municipaux délégués à ses matières) les compétences suivantes :

- En matière de sécurité urbaine :
 - o La dotation de la commune en caméras de vidéosurveillance ;
 - o L'équipement en balises sonores de la commune ;
 - o La gestion des dispositifs de prévention de la délinquance (CLSPD, CDDF) ;
- Le développement de la e-administration facilitant les démarches des usagers.

Article 3 - Madame Yamina MOHAMED signera l'ensemble des courriers, actes, décisions et pièces relevant du champ de sa délégation.

Article 4 - Délégation de signature est donnée, en second rang (en cas d'indisponibilité de Madame Solange LEMOINE, 1^{ère} Adjointe au Maire et de Monsieur Emmanuel CHARRIER, 2^{ème} Adjoint au Maire) à Madame MOHAMED Yamina, en qualité de troisième adjointe, pour tous les actes d'engagements comptables de la dépense, et pour l'ensemble des mandats ou titres passés par la Collectivité ;

A ce titre, Madame MOHAMED aura compétence pour :

- Signer tous les actes relatifs aux engagements, à la liquidation, au mandatement des dépenses et au recouvrement des recettes, ainsi que tout acte ou document se rapportant à la compétence financière ;
- Signer l'ensemble des documents relatifs aux marchés publics et autres contrats de la commande publique, quelles que soient les procédures applicables.

Article 5 - Cette délégation, valable pour la durée du mandat, prendra effet dès que l'arrêté sera devenu exécutoire.

Article 6 - La signature par Madame Yamina MOHAMED des pièces et actes repris aux articles 2 et 3 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « *par délégation du Maire* ».

Article 7 - Madame le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Denain et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 9 - Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, et sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de VALENCIENNES et à Monsieur le trésorier.

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
DENAIN
COMMUNE
DENAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Publié le

SLO

ID : 059-215901729-20230112-230112AI_14DGS-AI

N° 2023-14/DGS

A DENAIN, le 12/01/2023

Maire,
Annie BUR-TONINI.
(Nord)

Notifié le **27.FEV.2023**
L'intéressée



Certifié exécutoire compte-tenu :

De la réception en Sous-Préfecture le **20.JAN.2023**

De l'affichage le **28.FEV.2023**

De la notification le **27.FEV.2023**